



COMMISSION SPORTIVE (restreinte)

DU 9 MAI 2019

Membres présents : JP COURCOUX ; JY LE DENMAT ; M. JOUBIN ; D. LE NORMAND ; M. ROLLAND.

JOURNEE DU 10/03/2019 :

PLOUAGAT CHAT LAN 4 / PLELO AS 3 : D4 groupe B

Réserves de Plouagat Chat Lan sur qualification et participation des joueurs de Plélo As 3

La commission,

Dit les réserves recevables en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification des feuilles de match

Du 03/03/2019, D1 Plaintel Sp / Plélo As 1 et de D3, Pabu 1 / Plélo 2

Dit que le joueur Corentin HENGOAT n'était pas qualifié pour participer à la rencontre

En conséquence, donne match perdu à l'As Plélo 3

A savoir : Plouagat Chat Lan : 3 buts ; 3 points

Plélo As 3 : 0 but ; -1 point

JOURNEE DU 14/04/2019 :

TREBRY AS 1 / LE GOURAY MENE US 1 : D2 groupe F

Réserves de TREBRY sur qualification et participation des joueurs de Le Gouray Us 1

La commission,

Dit les réserves recevables

Après étude des pièces du dossier et du Pv du statut de l'arbitrage du 1^{er} Juin 2018

Dit que l'équipe de Le Gouray Méné 1 peut utiliser 2 mutés pour la saison 2018/2019. Le tableau du 31/08/2018 donne la situation pour la saison 2019/2020

les joueurs Maxime OGIER et Antoine VINCLAIR sont mutés, le joueur Romain REBOUL n'est pas muté

En conséquence, homologue le résultat.

JOURNEE DU 22/04/2019 :

PLOUMAGOAR RC 2 / GUINGAMP SCB 1 : D2 groupe

Réserves de Guingamp Scb sur qualification et participation des joueurs de Ploumagoar Rc

La commission,

Dit les réserves recevables en la forme

Confirme que seule une équipe U19 Ligue est considérée comme supérieure à une équipe de district (article 85 des règlements de la LBF)

Après lecture de la feuille de match du 14/04/2019, R2 Ploumagoar Rc 1 /Plaintel Sp

Dit que le joueur Killian LE CORNEC n'était pas qualifié pour participer à la rencontre

En conséquence, donne match perdu par pénalité à Ploumagoar Rc

A savoir : Ploumagoar Rc 2 : 0 but ; -1 point

Guingamp Scb 1 : 3 buts ; 3 points

JOURNEE DU 28/04/2019 :

COATREVEN ENT 1 / TREBEURDEN PLEUMEUR 2 : D2 groupe A

Réserves de Coatreven En 1 sur qualification et participation des joueurs des joueurs de Trébeurden Pleumeur 2

La commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre confirmant les réserves

Dit les réserves recevables en la forme

Après étude des pièces du dossier et contrôle de toutes les feuilles de match de Trébeurden Pleumeur 1, R3 poule D

Dit que 2 joueurs, Samuel CORLAY et Antoine THEBAULT ont participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

Seuls les matches de championnat sont pris en compte, article 86/2 des règlements de la LBF

En conséquence, homologue le résultat.

JOURNEE DU 05/05/2019 :

TREGOR FC 1 / BEGARD CS 2 : D1 groupe A

Réserves de Trégor Fc sur qualification et participation des joueurs de Bégard Cs 1

La commission,

Dit les réserves non recevables car non motivées. Après contrôle des feuilles de match de Bégard Cs 1, R1 poule B, un seul joueur, Kevin LE BELLEGUIC a participé à plus de 10

rencontres en équipe supérieure

En conséquence, homologue le résultat.

PLOULEC'H 1 / TREDREZ 2 : D3 groupe A

Match non joué

La commission,

Suite à la demande tardive du club de Trédrez et la non réception de l'accord de Ploulec'h

La commission n'a pas validé la demande sur foot club

Une arbitre ayant été désignée et s'étant déplacée

Transmets à la CDA pour suite à donner.

RESERVES NON CONFIRMEES :

Journée du 17/02/2019 :

D2 H : Pleudihen St / Hénanbihen

D4 B : Pommerit Le Merzer / St Brieuc Cob

Journée du 10/03/2019 :

D4 B : Plouagat Fc / Plélo As

Journée du 28/04/2019 :

D2 E : Erquy Us 2 / Coëtmieux Gouessant

D3 I : Yffiniac Uf / Bréhand Evron

D4 C : Locarn Carnët / Kergrist Mœlou

Journée du 05/05/2019 :

D3 E : Ploufragan Ash / St Donan

D3 I : Langueux Us / Coëtmieux Gouessant

D3 G : Plounvez Lanrivain / Locarn Carnoët

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 24/03/2019 :

D2 C : St Brieuc Ginglin bat Grâces As par forfait

D3 G : Plusquellec Rc bat Maël Carhaix par forfait

Journée du 7/04/2019 :

D3 B : Pleubian bat Ploubazlanec par forfait

D3 G : Pestivien bat Laniscat Gouarec par forfait

D4 A : St Quay Perros bat Plouguiel Lizildry par forfait

D4 B : Coadout Js bat Gouzelin Le Merzer par forfait

D4 E : Collinée Le Méné bat La Ferrière par forfait

D4 H : Pleudihen St bat Brusvily Us par forfait

Journée du 14/04/2019 :

D2 F : Bréhand Evron bat Collinée Asm par forfait

D3 A : St Quay Perros bat Cavan par forfait

D3 G : Plounévez Quintin bat Kérien par forfait

D3 B : Trévou Trélévern bat Paimpol St par forfait

Journée du 21/04/2019 :

Challenge du district : Loudéac Osc bat Pleudihen St par forfait

D3 E : St Brieuc Mayotte bat Trégueux As par forfait

Journée du 28/04/2019 :

D4 G : Plédéliac Us Hunaudaye bat St Potan par forfait

D4 B : Pludual As bat St Quay Goëlo par forfait

Journée du 5/05/2019 :

D2 F : Plaintel Sp bat Collinée Asm par forfait

D4 H : Brusvily Us bat Quévert par forfait

Championnat féminin seniors : Plounérin bat Trémuson par forfait

Championnat féminin seniors : Péder nec bat Plédran Cs par forfait

Championnat féminin seniors : Maël Carhaix bat Broons As par forfait

Championnat féminin : Illifaut Cs bat Plouguiel Lizildry par forfait

FORFAITS GENERAUX :

D4 E : COLLINEE ESM

Foot Loisirs : COETMIEUX GOUESSANT

COURRIERS CLUBS :

ST CARADEC US : demande de repêchage en D3. Impossible de répondre à la question aujourd'hui. Tout dépend des fusions, des mises en sommeil ou de la décision de réduire le nombre de groupes de D3.

ST BRIEUC STADE : match Uzel / Trémuson du 20/03/2019. La commission ne peut pas juger un dossier sans réserves des deux clubs concernés.

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de l

Le Président
JY Le Denmat

Le secrétaire,
Michel ROLLAND